BLOC-NOTES

Sur la Pluie

L'image gracieuse de la nouvelle année que l'on peut se figurer sous les traits d'une jeune femme, aux yeux clairs, le sourire aux lèvres, la fleur au corsage, qui s'en vient au moment où nous quitte la mégère, au regard mauvais, qu'est l'année passée, a bien de la peine à s'évoquer dans nos imaginations noyées dans les brouillards.

En formant les yeux, on verrait plutôt apparaître un vilain bonhomme, à la barbe impulte et mouillée, encadrant une figure maussade, d'aspect peu réjouissant, couvert de vêtements usagés, chaussé de bottes d'égoutiers, tout ruisselant des averses qu'il a dû recevoir, et comme s'il arrivait de l'île de Chiloë.

L'île de Chiloë : Judith Gautier l'a chantée cette île étrange où, « depuis les siècles du monde, il pleut. Une grande opale dans le ciel blanc, tel est l'astre qui éclaire Chiloë à travers la pluie qui tombe. Rien de stable, rien de solide sous cette ondée immémoriale ; le sol est un marécage, l'arbre le plus haut, un bras d'enfant l'arracherait. On distingue des lianes alourdies par la pluie, qui descendent d'une haute branche, en laissant pendre de longues chevelures vertes, puis vont se rattacher dans la brume à un rameau qu'on ne voit pas. Il pleut depuis les siècles du monde, dans l'île brumeuse de Chiloë », d'où nous semble émerger l'an futur.

Cependant, pour nous, la pluie n'a point toujours cet aspect mélancolique et cette douceur d'averse tranquille.

Quant il pleut, le vent parfois souffle dans les arbres, sur les toits ; il chante dans les fils télégraphiques — sifflante musique !

Il pleut : le vent tournoie au coin des rues, des chapeaux s'envolent et s'arrêtent dans la boue ; des parapluies se retournent, loques ridicules.

Il pleut : le vent enlève les ardoises, soulève les feuilles de zinc, culbute les cheminets, fait gicler les gouttes d'eau qui claquent aux vitres.

Il pleut : les pavés des rues sont lavés, les toitures brillent nettoyées, les tramways sont bondés et traitreusement les autos vous éclaboussent des pieds à la tête.

Il pleut : faisons bonne figure et restons d'humeur égale. Utilisons la pluie. D'abord, quand il pleut, nous n'avalons pas de poussière. C'est toujours un avantage ; et puis, prenons des bains de pluie. C'est excellent pour la santé. Voici la recette :

« Quand il tombe une pluie fine et pas trop froide, endossez de vieux vêtements, placez sur votre chef un vieu feutre mou et partez allègrement. Surtout, ne prenez pas de parapluie. Faites une bonne promenade de deux heures, à pas réguliers, pas trop rapides et sans vous arrêter. Une fois chez vous, changez de tout, avec une bonne friction. Vous aurez un appétit !

» Et non seulement le bain de pluie est un apéritif : c'est encore un souverain calmant pour les nerfs. Pas d'énervement qui puisse lui résister. O homme tourmenté ! il pleut : sors, et le calme va renaître en ton âme, tandis qu'une fringale envahira ton estomac. »

— Vous voyez que la pluie a du bon. Le tout est de savoir s'en servir. Vous dites que vous aimez mieux le soleil. Sans doute, mais il est sage de se contenter de ce qu'on a, quand on n'a pas ce qu'on désire. — ED. P.

Faits Divers

Une chasse à la panthère en Algérie

Bône, 30 décembre. — Les indigènes de la commune de Beni-Salah prévenus de la présence d'un fauve, lui tendirent un piège amorcé avec un quartier de viande. Ils s'embusquèrent auprès. La panthère vint se jeter sur la viande et, à ce moment, plusieurs coups de feu furent tirés sur elle.

Bien que gravement blessée, la bête put prendre la fuite et se réfugier dans la forêt. Les chasseurs se lancèrent à sa poursuite.

Malgré ses blessures, la panthère furieuse se jeta sur les agresseurs et ne fut abattue définitivement qu'après avoir blessé mortellement deux Arabes.

Un soldat tombe dans une champignonnière et se tue

Paris, 30 décembre. — Vendredi matin, à 6 heures, le soldat Jean Jœger, du 101e de ligne, en garnison à Saint-Cloud, qui était en permission de quatre jours chez ses parents, demeurant 8, rue Hoche, à Ivry, est tombé accidentellement d'une hauteur de six mètres dans le puits d'une champignonnière exploitée par M. Benoit, au lieu dit «Les Malassis», commune de Vitry ; il a été tué sur le coup.

L'intervention des pompiers a été nécessaire pour retirer le cadavre, qui n'a été remonté à la surface qu'après de longs et dangereux efforts. Le colonel du 101e de ligne, aussitôt prévenu, s'était rendu sur les lieux de l'accident et avait organisé le sauvetage.

M. Carrier, commissaire de police, a ouvert une enquête ; il ressort de ses constatations que le soldat Jœger avait spontanément offert son aide aux ouvriers de la champignonnière et qu'il n'était pas aux gages de M. Benoit.

Antimilitaristes condamnés

Paris, 30 décembre. — Louis Coniileau, le gérant du journal l'« Anarchie », devait comparaître aujourd'hui devant la Cour d'assises de la Seine, sous l'inculpation de diffamation et d'injures à l'armée. Il ne s'est pas présenté et a été condamné par défaut à un an de prison et 3.000 francs d'amende.

Morts mystérieuses à Paris

Paris, 30 décembre. — Le docteur Vibert, chargé par le juge d'instruction Hastron de procéder à l'autopsie du cadavre de Mme Maurissot, dont la mort suspecte a causé une vive émotion rue Beautreillis et dans le quartier, a conclu que Mme Maurissot a succombé à une entérite. La cause de celle-ci est inconnue. Les intestins ont été placés dans un bocal et transportés à l'Institut Pasteur où ils vont être examinés.

On sait que Mme Grouchy mère, et M. Grouchy fils, avaient été atteints du même mal en soignant Mme Maurissot. Le fils est complètement rétabli, mais l'état de la mère, soignée à l'Hôtel-Dieu, s'est tout à coup aggravé dans la nuit et elle est décédée à quatre heures du matin.

M. Hastron a entendu dans l'après-midi une dame Achamme qui, le lendemain d'une visite qu'elle avait faite à Mme Maurissot, avait été gravement indisposée. Il lui a fallu plusieurs jours de soins sérieux pour se remettre.

Questionné au Conseil municipal, M. Lépine a déclaré qu'on ne se trouvait pas en présence de cas cholériformes. Mme Maurissot était atteinte d'entérite compliquée d'une affection cardiaque.

Banquiers en déconfiture

Les arrestations

Paris, 30 décembre. — Marius Bidon se promène toujours à Paris ; il vague à ses occupations en dépit du mandat d'arrêt décerné contre lui, et ne paraît que peu se soucier des poursuites dont il est l'objet.

On annonçait ce matin que cet extraordinaire homme d'affaires avait trouvé un refuge chez des amis, dans la banlieue de Paris. Nous croyons savoir qu'il n'a pas quitté Paris ; on l'a même vu ce matin dans une rue voisine de l'Opéra.

Le procureur de la République a conclu cet après-midi, au rejet de la demande en liberté provisoire de Gaillard, le directeur en nom de la Banque des Halles.

M. Larcher, juge d'instruction, a aussitôt rendu une ordonnance en ce sens.

D'autre part, le directeur de la banque minière, a été arrêté sous l'inculpation d'escroqueries et d'abus de confiance.

Il affectait à son usage personnel, les sommes qui lui étaient confiées pour l'achat de valeurs côtés à la Bourse.

Le parricide de la Chapelle-Briançon est trouvé mort dans sa maison

Mâcon, 30 décembre. — Ce matin, on a tenté l'assaut de la maison de Tallemard.

Le capitaine de gendarmerie était arrivé dans la matinée avec un nouveau renfort.

De nombreux coups de fusil ont été tirés sur la maison.

Le parricide n'a pas bronché.

Enfin, on s'est décidé à pénétrer dans l'habitation. Tallemard a été trouvé mort.

La mort semblait remonter à deux jours.

On assure que Tallemard s'était fait sauter la cervelle.

Le Concours de l'Almanach DU "Journal de Roubaix"

EXPOSITION DES LOTS

Nos lecteurs pourront admirer à partir d'aujourd'hui, aux étalages de M. Marcelli, agent de la maison de bicyclettes « La Française », angle des rues des Champs et de la Gare, les magnifiques prix affectés aux deux intéressants concours de l'Almanach du *Journal de Roubaix* et dont voici la liste :

PREMIER CONCOURS

Le Puzzle de la Publicité

1er Prix. — Une salle à manger, d'une valeur de	500 00
2e Prix. — Une fourrure de la Maison Triefry ; valeur	80 00
3e Prix. — Un bureau avec chaise de la Carrosserie enfantine ; valeur	60 00
4e Prix. — Une suspension de la Maison Leblanc-Reboux ; valeur	35 00
5e Prix. — Un agrandissement photographique de la Me Lechantre ; valeur	30 00
6e Prix. — Un écrin, 6 couverts de la Maison Woinet ; valeur	24 00
7e Prix. — Une douzaine photographies de la Me Lechantre ; valeur	20 00
8e Prix. — Un sac à dame de la Maison Woinet ; valeur	16 50
9e Prix. — Un chapeau de la Maison Thieffry ; valeur	15 00
10e Prix. — Une paire de vases de la Maison Woinet ; valeur	15 00
11e Prix. — Un sac dame de la Maison Woinet ; valeur	10 75
12e Prix. — Un réveil ; valeur	9 50
13e Prix. — Un parapluie de la Maison Vancommelbeck « Au Pacha » ; valeur	9 00
14e Prix. — Une pelle à tarte ; valeur	8 75
15e Prix. — Une pipe de la Maison Beudel ; valeur	8 50
16e Prix. — Une trousse fumeur de la Maison Beudel ; valeur	8 25
17e Prix. — Une voiture de la Carrosserie enfantine, valeur	7 00
18e Prix. — Une canne de la Maison Bayart-Lauwers ; valeur	7 00
19e Prix. — Une trousse fumeur de la Maison Vancommelbeck « Au Pacha » ; valeur	7 00
20e Prix. — Une parure peigne ; valeur	6 95
21e Prix. — Une trousse fumeur ; valeur	6 25
22e Prix. — Un parapluie dame de la Maison Bayart-Lauwers ; valeur	6 00
23e Prix. — Un porte-monnaie de la Maison Bayart-Lauwers ; valeur	6 00
24e Prix. — Une canne ; valeur	6 00
25e Prix. — Un étui tabac et cigarettes valeur	5 75
26e Prix. — Une pipe ; valeur	5 50
27e Prix. — Une canne ; valeur	5 00
28e Prix. — Un flacon essence Iris Reine, de la Me Mathon ; valeur	5 00
29e Prix. — Un portefeuille ; valeur	5 00
30e Prix. — Un flacon essence Fougère, de la Maison Mathon ; valeur	4 50
31e Prix. — Un porte-monnaie ; valeur	4 25
32e Prix. — Un fume-cigarettes ; valeur	4 00
33e Prix. — Un fume-cigarettes ; valeur	3 75
34e Prix. — Un porte-monnaie ; valeur	2 50

DEUXIÈME CONCOURS

En avant la Musique !

1er Prix. — Une bicyclette « La Française » ; valeur	250 00
2e Prix. — Un phonographe de la Maison Scrépel-Pollet ; valeur	75 00
3e Prix. — Un mobilier d'enfant de Carrosserie enfantine ; valeur	50 00
4e Prix. — Un meuble de la Maison Wiart de Lille ; valeur	40 00
5e Prix. — Un régulateur de la Maison Woinet ; valeur	35 00
6e Prix. — Un agrandissement photographique de la Maison Lechantre ; valeur	30 00
7e Prix. — Une jardinière de la Maison Woinet ; valeur	30 00
8e Prix. — Une douzaine photographies de la Me Lechantre ; valeur	20 00
9e Prix. — Un chapeau de la Maison Thieffry ; valeur	15 00
10e Prix. — Un service de table de la Me Leblanc-Reboux ; valeur	15 00
11e Prix. — Un tricycle de la Carrosserie enfantine ; valeur	14 00
12e Prix. — Une pipe de la Maison Beudel ; valeur	12 50
13e Prix. — Un chariot d'enfant ; val.	11 00
14e Prix. — Un réveil ; valeur	9 50
15e Prix. — Un écrin, 6 cuillers à café ; valeur	9 00
16e Prix. — Une trousse fumeur de la Maison Beudel ; valeur	8 25
17e Prix. — Un parapluie de la Maison Vancommelbeck « Au Pacha » ; valeur	7 00
18e Prix. — Une trousse fumeur ; val.	7 00
19e Prix. — Une parure peigne de la Maison Mathon ; valeur	6 00
20e Prix. — Un parapluie homme de la Maison Bayart-Lauwers ; valeur	6 00
21e Prix. — Un flacon essence ; valeur	6 00
22e Prix. — Une portefeuille ; valeur	6 00
23e Prix. — Une parure peigne ; valeur	5 75
24e Prix. — Un porte-monnaie ; valeur	5 50
25e Prix. — Un fume-cigare ; valeur	5 50
26e Prix. — Un fume-cigare ; valeur	5 00
27e Prix. — Une pipe ; valeur	5 00
28e Prix. — Un fume-cigarette ; valeur	4 75
29e Prix. — Un fauteuil ; valeur	4 75
30e Prix. — Un portefeuille ; valeur	4 25
31e Prix. — Une canne ; valeur	4 00
32e Prix. — Un écrin coquillage ; val.	4 00
33e Prix. — Un porte-monnaie ; valeur	3 95
34e Prix. — Un étui cigarettes ; valeur	3 00

Les personnes qui ne se sont pas encore procuré notre almanach, peuvent le réclamer à nos vendeurs et dépositaires. Prix : 50 centimes.

Le crime de la rue des Postes A LILLE

Le sort de Favier n'est pas encore fixé

Nous avons annoncé récemment que la commission des grâces, qui se réunit ordinairement le mercredi ou le vendredi, statuerait prochainement sur le sort de Favier. A Lille et dans la région, on croyait à l'exécution prochaine de l'assassin du garçon de recettes, et, la nuit dernière encore, de nombreux curieux stationnèrent aux environs du palais de justice, dans l'attente de cet événement.

L'année 1910 ne verra pas cette exécution. C'est seulement dans les premiers jours de janvier que la commission des grâces examinera le dossier de cette affaire.

Favier dans sa prison

IL DEMANDE ET REÇOIT LA VISITE D'UN PRÊTRE

L'assassin de Thain a, dans sa cellule, de fréquents entretiens avec l'aumônier de la prison, M. l'abbé Catry, vicaire à la paroisse de la Madeleine, à Lille.

C'est par une lettre qu'il adressa, il y a quelques jours, à l'ecclésiastique, que Favier sollicita la visite de ce dernier.

L'aumônier ne lui laissa pas beaucoup espérer en la clémence du Président de la République et lui conseilla de remplir ses devoirs religieux avant de mourir. Favier se confessa une première fois à l'abbé Catry, puis une deuxième fois, il n'y a pas longtemps.

L'aumônier, qui a encore rendu visite à Favier, jeudi, ne lui a pas caché que l'opinion publique lui était plutôt hostile.

Favier ne se dissimule pas que, chaque jour, l'heure suprême approche. Il parle peu. Il est triste et semble absorbé dans ses pensées. Il attend, au commencement de janvier, la visite de ses parents et de sa femme. Il leur a écrit des lettres dans lesquelles il les invite à venir l'embrasser, peut-être pour la dernière fois.

Si Favier est guillotiné, c'est son confesseur, l'abbé Catry, qui l'accompagnera, le crucifix levé, jusqu'au pied de l'échafaud.

Tirages Financiers

du vendredi 30 décembre 1910

VILLE DE PARIS 1910. — 1er tirage. — Le numéro 271901 gagne 200.000 francs. — Le numéro 446.062 gagne 10.000 francs.

58 autres numéros sont remboursés par 1.000 francs.

Communications

ROUBAIX. — Cercle Roubaisienne. — En raison des fêtes de l'An, la répétition de ce soir n'aura pas lieu.

— **Prévoyants de l'Avenir (2.022me section).** — Recette mensuelle remise au dimanche 8 janvier.

— **Harmonie du Moulin de Roubaix.** — Samedi 31 décembre, Café Gilles, 24, rue Decrème, à 8 heures, réunion de tous les membres de la Commission.

— **L'Union des Vieux Travailleurs Français.** — Réunion générale au local, 208, rue du Moulin, le 29 janvier 1911, à 5 heures. Chaque sociétaire pourra retirer sa carte avec son numéro d'ordre.

CROIX. — **Prévoyants de l'Avenir (1.407me section).** — Recette de janvier, le deuxième dimanche du mois, de 10 heures à midi. Les personnes ayant vingt ans de présence dans la société, sont priées d'apporter, à cette recette, leur certificat de vie daté de janvier 1911.

TOURCOING. — Association Amicale des A. E. du Flocon. — Les membres de la Commission sont priés de se trouver ce soir, à 8 heures, chez M. Rodolphe Vandendooren, rue du Sentier, pour se rendre en groupe chez M. Bouilliez, directeur, pour les souhaits de Nouvel-An.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, samedi 31 décembre :

Soleil : lever : 7 h. 56 ; coucher : 4 h. 10.
Aujourd'hui : nouvelle lune.
Aujourd'hui : St Sylvestre ; demain St Fulgence.

L'Exposition de Roubaix EN 1911

LA SECTION COLONIALE

La *Dépêche Coloniale*, dont le rédacteur en chef est M. J.-P. Trouillet, consacre un article intéressant à la participation des colonies à l'Exposition de Roubaix. En voici les principaux passages :

L'Exposition que préparent avec un soin jaloux la ville de Roubaix et ses représentants pour le printemps prochain, est assurée d'un plein succès parce qu'elle profite, avant l'heure, de l'estime de tous les esprits éclairés. Elle attirera donc un grand nombre de visiteurs et les retiendra par la beauté, le fini et la variété des œuvres exposées. Elle sera une véritable leçon de choses dont chacun tirera le profit qu'il recherche. Et c'est dans ce but que le comité d'organisation a tenu à réserver à la partie coloniale de cette Exposition, nous pouvons le dire sans crainte d'être taxé d'exagération, le plus beau et le plus séduisant des emplacements dans le magnifique parc, luxueusement aménagé, qui contiendra les palais et galeries formant l'ensemble de l'exhibition.

On peut même ajouter que le comité d'organisation a mis son point d'honneur à prouver l'importance qu'à ses yeux tiennent nos colonies dans les préoccupations des industriels et des commerçants de notre France du Nord. Car il a voulu, en quelque sorte, par le choix de l'emplacement en question, témoigner hautement de ses sentiments, en forçant le visiteur, dès son entrée dans l'enceinte de l'Exposition, à admirer le magnifique ensemble des palais coloniaux qui attireront ses regards.

Il faut reconnaître encore que les colonies, ministère, gouvernements généraux et locaux, colons et coloniaux ont, pour leur part, tenu à honneur de répondre aux aspirations si délicates et si dévouées du comité d'organisation. Il est certain, en effet, que nos colonies, toutes nos colonies, seront fort honorablement représentées dans le Parc Roubaisien. Chacune aura là, comme à Bruxelles, comme à Londres, comme à Marseille, son palais et son pavillon. Déjà le gouvernement général de l'Indo-Chine, ceux de l'Afrique Occidentale, de l'Afrique Equatoriale et de Madagascar, ont arrêté les plans des édifices où seront disposés avec clarté, méthode et goût, tous les produits de chaque possession et toutes les œuvres qui attestent le progrès civilisateur accompli dans chacune d'elles. De plus, nos colonies des Antilles seront également groupées de manière à offrir aux visiteurs un aspect aussi riche qu'attrayant.

En outre, un pavillon spécial, dit pavillon du ministère des colonies, traduira, par son contenu, aux yeux des visiteurs, l'effort officiel qui tend à donner à la colonisation française une originalité particulière reposant sur la justice, la bonté et la générosité inhérentes à notre caractère national. Ce pavillon spécial sera, par ailleurs, une synthèse expressive de la mise en valeur économique et administrative de notre empire d'outre-mer grâce aux expositions particulières de l'*Office Colonial*, du Jardin et de l'École Coloniale. Enfin, un palais central, édifié par le *Comité National des Expositions Coloniales* groupera les exposants de la métropole qui, par leur commerce d'importation ou d'exportation, créent des liens solides et durables entre nos colonies et la mère patrie. Cette exposition, métropolitaine, pour ainsi parler, ne sera sans aucun doute pas la moins intéressante, ni la moins captivante. Les visiteurs, grâce au zèle et à l'empressement des exposants qui ne ménagent point leurs sacrifices, pourront constater, comme cela a déjà été fait à Bruxelles, quelle place importante la clientèle coloniale tient dans le commerce et l'industrie de la métropole. Et ce sera notre meilleure réponse aux détracteurs de notre action coloniale qui font chorus pour répéter sur tous les tons l'inutilité, le péril économique même des colonies pour un pays qui passe pour n'avoir qu'une industrie moyenne et un commerce de luxe.

Ainsi, à la fois, par l'effort direct qu'ont accompli les colonies elles-mêmes et les administrations centrales ; par le concours que leur apportent ceux qui sont en France les meilleurs agents de la grandeur coloniale, et par l'intelligente installation que le comité a réservée à la section colonigle, la manifestation prochaine de Roubaix ne peut qu'aider à la bonne renommée de notre empire d'outre-mer. Celui-ci, nous le répétons, se présentera aux visiteurs accourus de France comme de l'étranger, de la manière la plus avantageuse et la plus digne.

L'Exposition coloniale de Roubaix, en effet, ne sera pas seulement remarquable par sa belle et excellente organisation, elle le sera encore par son aspect esthétique et pittoresque.

Nous sommes déjà certain par l'ardeur qu'apportent les commissaires spéciaux des colonies à activer les préparatifs de cette manifestation que tout sera prêt à l'heure dite, à savoir, au premier mai prochain ; nous sommes convaincu encore, par l'examen des admirables plans qui sont l'œuvre de M. Lefebvre, l'architecte distingué du ministère des colonies et du *Comité National des Expositions Coloniales*, que l'ensemble offert par les colonies à Roubaix sera digne de tous les précédents et vraiment en rapport avec la grandeur de notre empire.

Aussi n'est-il pas douteux que, dans le milieu industriel et commercial si important de cette région du Nord de la France, colonies et coloniaux n'auront qu'à se féliciter d'avoir pris part à la manifestation grandiose mais non énorme, que prépare la ville de Roubaix. Ainsi tout le monde, visiteurs et exposants, y trouvera son compte. Et tous, par leurs sacrifices ou par leur bonne volonté, auront bien mérité de la cause coloniale qui nous est particulièrement chère, et dont les progrès importent si grandement à la prospérité même du pays tout entier.

La VIIIe Fête Fédérale

des musiques du Nord et du Pas-de-Calais à Roubaix en 1911

MM. Motte et Richard au ministère de l'Instruction publique

M. Motte, maire de Roubaix, et M. Alfred Richard, président de la Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais, ont été reçus par M. Maurice Faure, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

M. Potié, sénateur du Nord, qui devait, en qualité de représentant de l'arrondissement de Lille, accompagner ces Messieurs, retenu par les funérailles de M. Bigo, son premier adjoint, s'était fait excuser. M. le député Couesnon, président d'honneur de la Fédération musicale de France, a bien voulu le remplacer.

MM. Motte et Richard ont entretenu M. le Ministre de la manifestation qui aura lieu à Roubaix, les 4 et 5 juin prochain (Pentecôte), à l'occasion du Congrès et de la VIIIe Fête fédérale des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais, puis ils lui ont offert de placer celle-ci sous sa présidence d'honneur.

M. le Ministre très touché par cette démarche, a assuré le Maire de Roubaix et le Président de la Fédération, de sa plus vive sympathie pour les nombreuses Sociétés musicales de la région du Nord, dont il a souvent entendu vanter les qualités ; il a promis de tout faire pour être agréable à la Ville de Roubaix, dont il connaît l'excellent esprit d'initiative et l'activité, et à la Fédération, dont il apprécie le but élevé.

UNE RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS FÉDÉRÉES A L'HOTEL DE VILLE DE ROUBAIX. — LA JOURNÉE DES MINEURS.

A la suite de cette réception, M. Richard s'est rendu vendredi à Roubaix, où il a présidé à l'Hôtel de Ville, à 6 heures et demie une importante réunion.

A cette réunion avaient été convoqués et assistaient cinq délégués des sociétés chorales et musicales de la ville.

MM. Koszul, directeur du Conservatoire national de musique de Roubaix, et Henri Catteau, vice-président de la « Grande-Harmonie Municipale », avaient pris place auprès de M. Richard, comme vice-présidents. M. Eugène Motte, Maire de Roubaix, avait tenu à témoigner sa sympathie aux représentants des sociétés musicales et chorales en assistant au début de la réunion. M. Richard lui a présenté les délégués dans les meilleurs termes.

M. le Maire a répondu en assurant la Fédération de la plus vive sympathie de la Municipalité qui ne négligera rien pour que la Fête Fédérale soit brillante.

Les 106 délégués des sociétés roubaisiennes se sont concertés sur l'organisation de la VIIIe Fête Fédérale qui aura lieu les 4 et 5 juin 1911.

Après une longue discussion, les délégués ont décidé d'organiser une fête musicale d'un caractère spécial, de convier à celle-ci les sociétés des divisions supérieure et d'excellence des houillères du Nord et du Pas-de-Calais et de l'appeler la « Journée des Mineurs ».

En outre de la partie musicale qui sera imposante, étant donné la valeur des sociétés des mines, il y aura une cérémonie susceptible d'intéresser le public, la voûte d'acier, dont nous reparlerons.

Les musiciens seront accompagnés, pour cette cérémonie, de délégations de mineurs en tenue de travail.

Les sociétés de mineurs donneront le même jour des concerts à l'Exposition et sur toutes les places publiques de Roubaix.

Le soir, sur la Grand'Place, une imposante masse musicale, formée des 1.500 musiciens des mines exécutera les hymnes nationaux de toutes les puissances représentées à l'Exposition.

La fête a été, par acclamation, placée sous le haut patronage de la Municipalité. Ont été nommés : Président d'honneur, M. le ministre de l'Instruction publique ; président de la Journée des Mineurs, M. Albert Motte, président du Conseil d'administration des mines de Lens ; vice-président, M. Koszul, chef de la « Grande Harmonie » ; commissaire général, M. Catteau, président du Comité civil des fêtes ; secrétaire général, M. Holleville ; secrétaires-adjoints, MM. Fournier et Duburcq ; trésorier, M. Clovis Deschamps.

En outre, un membre par chaque société roubaisienne fédérée a été désigné pour faire partie du Comité organisateur.

A l'issue de la réunion, MM. Richart, Koszul, Fanyau et Catteau, se sont rendus auprès de M. Albert Motte, lui offrant la présidence de la Journée des Mineurs. Très flatté par cette marque de déférence, M. Motte a accepté promettant son concours le plus entier pour voir se réunir en masse à Roubaix, la population minière à laquelle il est si attaché.

L'anniversaire de la Bataille de Bapaume

En souvenir des gardes mobiles de Roubaix mort pour la Patrie

Le 2 janvier 1911 à l'occasion du quarantième anniversaire de la bataille de Bapaume, l'Association Amicale du 48e régiment des Mobiles du Nord, viendra déposer une couronne au cimetière de Roubaix en souvenir des gardes mobiles de Roubaix morts pour la patrie. Les anciens mobiles du 8e bataillon qui voudraient se joindre à leurs camarades sont priés de se trouver place de la Liberté, près la Banque de France, un peu avant 9 heures, heure d'arrivée des Lillois, qui viendront par le tramway Mongy, quittant Lille à 8 heures et demie.

Tentative de suicide d'une jeune fille

AU QUAI DU SARTEL

Vendredi matin, vers neuf heures et demie, une jeune fille s'est jetée à l'eau, au quai du Sartel, face à la rue Victor Delannoy.

Deux bateliers, MM. Edouard Claeys, 46 ans, et Louis Depaepe, 31 ans, mariniers à bord de la bélandre « Télémaque », qui avaient été témoins de l'acte de désespoir de la jeune fille, prirent place dans la barquette de la bélandre et se portèrent à son secours. Ils furent assez heureux pour la sauver.

Ils la conduisirent à l'estaminet du « Beau Dimanche », tenu par Mme veuve Boon.

La jeune fille, interrogée par l'agent de police Lemoine, qui avait été informé, déclara se nommer Angèle Schotte, âgée de 16 ans, ouvrière bambrocheuse, demeurant rue de Soubise, cour Saint-Pierre, 19.

Elle ajouta avoir voulu se suicider parce que sa mère l'avait réprimandée.

Elle a promis de ne plus chercher à attenter à sa vie.

L'ADJUDICATION POUR LA FOURNITURE DES DENRÉES AU COLLÈGE DES JEUNES FILLES. — Vendredi matin, à onze heures, a eu lieu dans une des salles de la Mairie, l'adjudication des fournitures de denrées alimentaires pour le Collège des jeunes filles.

L'adjudication était divisée en six lots, savoir :

1er LOT. — *Fourniture de viande :* 5.349 fr. — Ont soumissionné : MM. Henri Seynaeve, avec un rabais de 10 % ; Jean Abry, 15 % ; Victor Raepsaet, 15.20 %, adjudicataire.

2e LOT. — *Epiceries diverses :* 1.476 fr. 50. — M. Desobry-Teneul, seul soumissionnaire, est déclaré adjudicataire avec un rabais de 7.30 %.

3e LOT. — *Charcuterie :* 843 fr. 50. — MM. Victor Raepsaet, avec un rabais de 0,10 % ; Henri Seynaeve, 2 %, adjudicataire.

4e LOT. — *Lait.* — Aucun soumissionnaire ne s'est présenté.

5e LOT. — *Beurre et œufs :* 1.785 fr. — MM. Gustave Castelain, 4.25 % ; Emile Pollet, 8 % ; Castelain-Vandaele, 10 % de rabais, adjudicataire.

6e LOT. — *Légumes :* 1.731 fr. 50. — M. Jules Heulst, seul soumissionnaire, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 11 %.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — On nous adresse la communication suivante :

Le 30 décembre, l'administration du Bureau de Bienfaisance a fait procéder à une distribution de secours en argent variant de 10 à 60 francs, aux familles assistées les plus chargées d'enfants en bas âge, en commençant par celles où sévit la maladie. Ces secours sont les produit des dons, aumônes, quêtes, etc... qui ont été versés au Bureau de bienfaisance au cours de l'année, et du revenu d'un legs particulier fait aux pauvres malades.

Il a été ainsi distribué environ 4.000 francs en argent qui seront de bonnes étrennes pour ces familles. En outre, 2.200 kilogs de viande seront distribués aujourd'hui 31, entre tous les assistés de nationalité française.

Depuis le 1er décembre ont commencé les distributions de charbon, porté au domicile des assistés grâce à un service spécial organisé pour assurer le bon emploi de ce charbon de première qualité et sans aucun frais pour les bénéficiaires. Il a été mis seize wagons en distribution pendant le mois de décembre, et ces secours seront continués régulièrement en janvier et février.

LES BUREAUX DE CONDITIONNEMENT DE ROUBAIX seront fermés lundi prochain 2 janvier.

LE SERVICE DE L'EBOUAGE ne fonctionnera pas le lundi 2 janvier.

LE BUREAU DE METRAGE de tissus de la Grande-Rue, sera transféré, à partir du 31 décembre 1910, rue Lacroix, 21.

SERVICE DES EAUX. — Par suite de la vidange du réservoir inférieur de Mouvaux, la pression d'eau potable sera un peu plus faible sur tout le réseau, à partir du samedi 31 courant à 5 heures du soir, et pendant 39 heures environ.

LE CONGÉ DU NOUVEL AN. — A l'occasion de la nouvelle année, les bureaux de la Mairie, seront fermés les 1er et 2 janvier 1911. Toutefois, le bureau de l'Etat-Civil sera ouvert le jour de l'an de 9 heures à midi et le lundi de 9 heures du matin à quatre heures du soir pour recevoir les déclarations de naissances et de décès.

Les bureaux de renseignements et celui des mariages d'indigents seront également fermés le 1er janvier.

PIANOS. — Maison SCRÉPEL, 138, Gde-Rue, Roubaix. Correspondant des principales marques Erard, Pleyel, Gaveau, etc. 214-j-a

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE D'UN IMMEUBLE RUE DE LA PERCHE. — M. le maire de Roubaix a pris un arrêté offrant, au nom de la ville, à Mme veuve Léopold Lambert-Desmazure, rentière, propriétaire d'un immeuble dont l'expropriation pour cause d'élargissement de la rue de la Perche a été reconnue d'utilité publique, la somme de 1.700 francs pour une contenance de 38 mq. 94.

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR (127e section). — En raison des fêtes de l'An, la recette de janvier aura lieu le dimanche 8 janvier, de 9 heures et demie à midi. 98860d

LE PRINCE ET LA PRINCESSE NAPOLÉON AUX BONAPARTISTES DE ROUBAIX. — On nous adresse, avec prière d'insérer, la communication suivante :

M. Charles Faure-Briguet, directeur du « Petit Caporal », a présidé à Roubaix, le dimanche 11 décembre dernier, un meeting des bonapartistes du Nord, réunis pour commémorer l'élection du prince Louis-Napoléon, à la présidence de la République française, par cinq millions six cent mille suffrages.

A l'issue de la séance, M. Charles Faure-Briguet a fait voter un ordre du jour comportant des vœux de bonheur pour LL. AA. II. le prince et la princesse Napoléon, et leur a fait parvenir cette adresse.

M. Charles Faure-Biguet vient de recevoir la réponse suivante :

« Maison de S. A. I. le prince Napoléon.

» Floschkowitz, le 26 décembre 1910.

» Monsieur,

» Leurs Altesses Impériales ont été très touchées de l'adresse de vœux que vous leur avez transmise au nom des bonapartistes du Nord, et vous demandent de leur en exprimer toute leur gratitude.

» S. A. I. et R. Mme la princesse Napoléon me charge de vous remercier tout spécialement de votre pensée pour elle.

» Agréez, je vous prie, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» Baron DE SERLAY,

» attaché à la personne de Son Altesse Impériale. »

LE PROPRIÉTAIRE DU CAFÉ-RESTAURANT DE « L'UNIVERS », devant le succès obtenu par le souper du réveillon, organise pour dimanche soir, 1er Janvier, un dîner aux prix ordinaires. Pendant le repas, un orchestre symphonique charmera les convives. Des fleurs seront gracieusement offertes aux dames. Afin de passer une agréable soirée, les roubaisiens s'empresseront de retenir leur table d'avance. Voir le menu aux annonces. 98859

LES ÉTRENNES DES ÉBOUEURS. — On nous prie d'insérer la communication suivante :

« Les éboueurs, autorisés à se présenter à domicile à l'occasion des étrennes, seront porteurs d'une carte de couleur rouge pomeau, portant le nom et les prénoms de l'ouvrier et signée du chef de service. »

FÊTES DE L'AN. Le Grand Café Bellevue, de LILLE, restera ouvert toute la nuit du 31 décembre. Soupers chauds et froids. (Huîtres, Ecrevisses, soupe à l'oignon, grillades, etc.) Service très soigné. Orchestre de 1er ordre. Tous prix du Conservatoire. 46458d

VISITES DU JOUR DE L'AN AUX HOSPICES ET A L'HOPITAL. — A l'occasion du Nouvel An, les visites seront autorisées exceptionnellement à l'Hospice Civil, rue de Blanchemaille et à l'Hospice de Barbieux, de 10 heures du matin à midi.

A l'Hôpital La Fraternité, elles resteront fixées comme pour les dimanches ordinaires de onze heures à midi.

FRANCO AMERICAN SKATING RINK. On nous prie d'informer qu'à la demande des habitués, la séance de ce soir sera prolongée jusqu'à minuit. Par contre l'établissement sera fermé demain matin 1er janvier jusqu'à 3 heures 1/2. 98849d

LES VOLS DANS LES GARNIS. — Mme Narcisse Mauray, cabaretière, rue des Fossés, 54, a porté plainte au commissariat de police du 3e arrondissement contre deux de ses logeurs, Emile Duquenne, 27 ans, journalier, et son amie, la femme Lezenne, 32 ans, ménagère. Tous deux ont disparu après avoir soustrait une couverture en laine grise et un couvre-pied.

Une enquête est ouverte par M. Pagès.

LE RECORD DE 1910. — On a pu établir que, depuis un siècle, il n'est tombé dans une année, autant d'eau qu'en 1910. Malgré ces pluies incessantes, les articles de la chapellerie « **Aux Trois François** » donnent un usage extraordinaire, car cette importante maison de la place de la Liberté, à Roubaix, peut garantir ses chapeaux **intachables** d